



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CG/vg

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 12 avril 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 mars 2010
2. Etat des transferts de crédits
3. Etat des travaux en commission
4. Divers

*

Présents : Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Lucien Thiel, M. Robert Weber

Mme Caroline Guezennec, Greffe de la Chambre des Députés

Excusé : M. Félix Eischen

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 mars 2010

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté à l'unanimité.

2. Etat des transferts de crédits

La Commission examine le tableau préparé par la secrétaire de la Commission reprenant tous les transferts opérés par les différents ministères au cours des mois de janvier à mars 2010 et portant sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

Il apparaît qu'au cours des trois derniers mois, 10 transferts vers l'article 07.4.12.023 (frais d'exploitation d'un hélicoptère de police – budget voté pour l'exercice 2009: 1.952.600 euros) ont été effectués par le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région (Direction de la Sécurité Intérieure) afin de permettre le paiement de « factures encore en suspens relatives à une maintenance non prévue de l'hélicoptère de police », ces transferts portant sur un montant total de 340.620 euros.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire décide de demander à Monsieur le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région de quelles opérations de maintenance il s'agit et pourquoi elles n'ont pas pu être prévues.

La Commission remarque également trois transferts réalisés au mois de mars 2010 vers l'article 01.1.11.300 (Ambassades, représentations permanentes et consulats : indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place ; dépenses diverses de personnel) par le ministère des Affaires étrangères et portant sur une « régularisation à l'Administration des Contributions des impôts à payer par le personnel recruté sur place des missions diplomatiques ». Ces transferts portent sur un montant de 126.700 euros.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire décide de demander à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à la Grande Région des précisions quant à la nature des impôts concernés et pourquoi ces coûts n'ont pas été prévisibles.

Les autres transferts ne suscitent pas de commentaires de la part des membres de la Commission.

La Commission soulève toutefois encore la question de l'utilité des transferts portant sur des montants minimes ; elle préconise une simplification de la procédure des transferts allant de pair avec une plus grande responsabilisation des ministères. Ce sujet sera abordé au cours d'une réunion avec le représentant de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

3. Etat des travaux en commission

La Commission examine la liste des travaux de la Commission et prend les décisions suivantes :

- Le rapport portant sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes concernant les établissements publics – années 2005 et 2006 – sera adopté au cours de la prochaine réunion après que la secrétaire de la Commission y aura inclus les informations manquantes collectées auprès de la Cour des comptes.
- La Commission aura une entrevue avec le représentant de l'IGF (si possible, au cours de la réunion du 3 mai 2010) au sujet de la partie II (gestion de projets) du rapport spécial de la Cour des comptes portant sur le projet eGo. Au cours de cette entrevue seront également évoquées les questions que la Commission a posées à l'IGF par le biais de son courrier du 19 novembre 2009 et portant sur les procédures de réception des chantiers réalisés pour le compte de l'Etat.
- Le rapport concernant le rapport spécial de la Cour des comptes portant sur l'établissement public SERVIOR pourra éventuellement être adopté au cours d'une prochaine réunion.
- Le 25 février 2010, la Commission avait envoyé un courrier de rappel au ministère de la Culture afin de recevoir les réponses aux questions posées en avril 2009. Il semblerait que, malgré leur envoi, ces réponses ne soient jamais arrivées à la Chambre des Députés. La

Commission charge la secrétaire de demander au ministère de lui faire parvenir son courrier. (Note de la secrétaire : les réponses en question ont été communiquées par courrier électronique aux membres de la Commission le 12 avril 2010 à l'issue de la réunion.)

- La Commission rappelle qu'elle abordera le sujet du contrôle de la BCL par la Cour des comptes lors d'une entrevue avec Monsieur le ministre des Finances.
- La Commission revient au fait que dans son rapport général concernant le *projet de loi 6058 portant règlement du compte général de l'exercice 2008* la Cour des comptes a présenté les grandes lignes qui caractérisent la loi organique relative aux lois de finances (« LOLF ») française et ses conclusions qui pourraient être à la base d'un nouveau modèle de comptabilité publique pour le Luxembourg. Elle rappelle que dans le rapport de la Commission des Finances et du Budget portant sur le *projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010* neuf cadres budgétaires axant la budgétisation sur la performance ont été comparés et constate que la proposition de loi 6092 déposée le 9 décembre 2009 par M. Roger Negri et portant également sur une réforme budgétaire a récemment été renvoyée à la Commission des Finances et du Budget. Puisque ce sujet fait l'objet des travaux de la Commission des Finances et du Budget, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire décide de communiquer à cette dernière le rapport de la Cour des comptes pour information.
- La gestion des fonds européens ne figurera plus parmi les sujets à traiter actuellement par la Commission.

4. Divers

Autorisations de dépassements de crédits non limitatifs :

Madame le Président signale qu'un certain nombre d'autorisations de dépassements de crédits non limitatifs portant sur les budgets 2009 et 2010 ont été communiquées aux membres de la Commission en date du 6 avril 2010 (une version imprimée peut être consultée dans le bureau de la secrétaire de la Commission).

La Commission décide que ses membres disposent de 3 semaines pour examiner ces autorisations ; si un membre le souhaite, ce sujet pourra être abordé au cours de la réunion du 3 mai 2010 faute de quoi il sera conclu que la Commission a pris acte de ces autorisations.

Courrier du 18 novembre 2009 de la ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative :

La Commission prend acte de la réponse de Madame la ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative à un courrier envoyé par la Commission (le 13 octobre 2009) au sujet d'un certain nombre de décisions de passer-outré au refus de visa du contrôleur financier - refus basés sur l'absence de certificat médical à l'embauche de nouveaux agents de l'Etat.

Luxembourg, le 14 avril 2010

La Secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur